



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 mars 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 26**

OBJET :
Affectation du résultat de clôture
de l'exercice 2023 – Commune
de Nérac

N° 021/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 14 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 8 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, GOLFIER, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, TAROZZI, GARBAY, DULOUDARD, BARRERE et GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur VICENTE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUDARD.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.
Mesdames IBN-SALAH, VILLEREGNIER et GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 25 janvier 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur SANCHEZ

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- présente un résultat de fonctionnement de 1 782 746,26 €
- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficitaire de 703 148,42 €
- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de 310 733 €

AR Prefecture

047-214701955-20240314-CAVILLE2023-BF
Reçu le 26/03/2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

➤ **D'AFFECTER** les résultats ainsi qu'il suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté (dépenses - ligne 001) : 703 148,42 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (recettes - ligne 1068) : 1 013 881,42 €
- Affectation du résultat de fonctionnement reporté (recettes - ligne 002) : 768 864,84 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le*

Le Maire

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,